

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour le remplacement de dix arbres dans le parc municipal de la commune de Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de réaliser le remplacement de dix arbres dans le parc municipal de la commune de Chaponnay,

Considérant la proposition établie par la société BADEL PARCS ET JARDINS pour un montant de 3 235 € HT soit 3 882 € TTC, avec en option la réalisation et pose d'affichettes avec le nom des essences des arbres, pour un montant de 500 € HT, soit 600 € TTC,

DECIDE

- Article 1 :

De signer un bon de commande avec la Société BADEL PARCS ET JARDINS (69970 CHAPONNAY), pour un montant de 3 235 € HT soit 3 882 € TTC, avec en option la réalisation et pose d'affichettes avec le nom des essences des arbres, pour un montant de 500 € HT, soit 600 € TTC,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 27-10-2022,

Le Maire,

Raymond DURAND

